



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE COMPLÉMENT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2023 n°324 du 23 novembre 2023, un **complément d'enquête publique de 33 jours sera ouvert à la mairie de Mazé-Milon du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 à 17h inclus**, sur la demande présentée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents relatif aux travaux d'entretien et de réhabilitation des cours d'eau du Réseau Stratégique du Territoire à Risque Inondation du val d'Authion en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux et de la délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution.

Mme Annick COLLOT est désignée comme commissaire enquêtrice pour mener ce complément d'enquête publique.

Des informations peuvent être demandées auprès du SMBAA (1 boulevard du Rempart – 49250 Beaufort-en-Anjou – tél. : 02 41 79 73 81 – mail : guillaume.morellato@loireauthion.fr).

La décision de déclarer ou non les travaux d'intérêt général et d'autoriser ou non leur exécution sera prise par arrêté du Préfet de Maine-et-Loire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact peut être consulté :

- 1° sur support « papier » à la mairie de Mazé-Milon (Place de l'église – Mazé – 49630 Mazé-Milon) : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi et samedi de 9h à 12h, jeudi de 14h à 17h (*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité*).
- 2° par voie dématérialisée sur www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques »).
- 3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) : du lundi au vendredi (9h-11h30 et 14h-16h15).

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Mazé-Milon ;
- en les adressant à l'attention personnelle du commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Mazé-Milon avant la fin de l'enquête ;
- en les formulant par courrier électronique à : pref-enqpub-rstri-authion@maine-et-loire.gouv.fr (*le poids des documents transmis ne pouvant excéder 3,5 MO*).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre sont consultables à la mairie de Mazé-Milon.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les lieux où s'est déroulée l'enquête publique initiale et le complément d'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) et publiés sur www.maine-et-loire.gouv.fr pendant un an.

Le présent avis est mis en ligne sur le site internet susvisé.